



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 50

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
/  
VALLÉE Jacky, titulaire  
LEPICIER René-Marc, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
POIRIER Bruno, suppléant  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
/  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUE Gerard (Saint Saturnin-du-Limet)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-06/262 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Séance du : 17 juin 2024*

**OBJET 2024-06/262 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ - [Annexe](#)**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon a pris la compétence Mobilité le 22 mars 2021 et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire (AOM).

Ainsi, la CCPC a délégué la partie transport en commun, à la demande et scolaire, à la Région Pays de la Loire mais garde à sa charge le développement des mobilités actives, partagées et solidaires.

Pour répondre à cette prise de compétence, la Communauté de communes s'est dotée d'un **Plan de Mobilité Simplifié** et d'un **Schéma des Modes Actifs** adoptés en décembre 2022. Ces stratégies comportent 6 axes:

- Tendre vers des déplacements plus vertueux et inclusifs ;
- Faire évoluer et optimiser des pratiques pendulaires ;
- Communiquer et promouvoir des alternatives à l'autosolisme ;
- Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire ;
- Développer des services vélo adaptés ;
- Animer et accompagner la pratique du vélo.

M. GUINEHEUX indique que la Loi des Orientations et des Mobilités (LOM) prévoit la signature d'un **Contrat Opérationnel de Mobilité** entre les ADM et la Région afin d'assurer une bonne coordination avec chaque bassin de mobilité. Le bassin de mobilité retenu pour le territoire du Pays de Craon est celui du **GAL Sud Mayenne**. Ce contrat doit permettre de définir les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité ainsi que les modalités de coordination avec les départements, les gestionnaires de gares et de pôles d'échanges multimodaux.

Le Contrat est cosigné entre le Conseil Régional, le GAL Sud Mayenne, les 3 Communautés de communes du sud Mayenne, le Département de la Mayenne, Territoire Énergie Mayenne.

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2024-2029 afin de créer et **organiser des conditions favorables au développement des mobilités** ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Ce projet de Contrat comporte 8 axes et 17 fiches actions ([Annexe](#)) :

**A/ Chantier Mobilités partagées**

- FA 1 – Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage
- FA 2 – Expérimenter la mise en place de services de covoiturage spontané
- FA 3 – Mettre en place un ou plusieurs services d'auto-partage

**B/ Chantier réseaux de transports collectifs**

- FA 4 – Optimiser le réseau de transports collectifs
- FA 5 – Coopérer pour un large service de transport à la demande

**C/ Chantier mobilités actives**

- FA 6 – Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire
- FA 7 – Développer des services vélo adaptés
- FA 8 – Animer et accompagner le développement de la pratique cyclable

#### D/ Chantier mobilités solidaires

FA 9 – Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l’articulation avec les autres offres

FA 10 – Elaborer le PAMS

#### E/ Chantier Intermodalité et accessibilité

FA 11 – Renforcer l’intermodalité sur le territoire

FA 12 – Faciliter l’utilisation des outils régionaux de multimodalité

#### F/ Chantier Décarbonation et sobriété

FA 13 - Développer les motorisations alternatives aux véhicules thermiques

#### G/ Chantier communication et accompagnement au changement

FA 14 – Renforcer la communication *Mobilités* sur le bassin Sud Mayenne

FA 15 – Développer des lieux d’information, de conseil et de vente pour les mobilités durables

FA 16 – Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilité domicile – travail

#### H/ Chantier Partage et mutualisation des données

FA 17 – Evaluer le contrat opérationnel de mobilité

Les membres du COPIL réunis le 17 avril dernier, ont choisi de retenir comme étant **emblématiques** les fiches actions suivantes :

FA 1 – Accompagner et promouvoir le développement du covoiturage

FA 5 – Coopérer pour un large service de transport à la demande

FA 6 – Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

FA 9 – Consolider les offres de mobilité solidaire et travailler l’articulation avec les autres offres

FA 17 – Accompagner les évolutions de mobilité des entreprises et mobilités domicile – travail.

**Considérant l’avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 28 mai 2024,**

**Considérant l’avis favorable du bureau du 10 juin 2024,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À la majorité (50 Votants)**

⇒ **VALIDE** le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité élaboré à l’échelle du GAL du Sud Mayenne ;

⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 20 juin 2024*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*

**Quentin LANVIERGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

